

15. Un rapport sur la "radio-interférence par les appareils électro-thérapeutiques", qui a été présenté par le Canada et qui doit être considéré comme faisant partie des dispositions adoptées à ce sujet, est annexé au présent document.

NOTE. — ("Radio-Interférence produite par des appareils electro-thérapeutiques". Rapport présenté par le Canada. Document C.I.R. Doc. 43.)

En foi de quoi, les Délégués respectifs ont signé des copies de cet instrument en espagnol, en anglais, en portugais, et en français qui seront déposées aux archives du Gouvernement de Cuba; ce Gouvernement en enverra une copie certifiée en chaque langue, aux autres Gouvernements contractants.

Fait à la Havane, République de Cuba, le 13 décembre 1937.

*Argentine:*

*Brésil:*

JOSÉ ROBERTO DE MACEDO-SOARES.

*Canada:*

LAURENT BEAUDRY.

C. P. EDWARDS.

*Colombie:*

JORGE SOTO DEL CORRAL.

RICARDO GUTIERREZ LEE Y RIVERO.

*Cuba:*

WIFREDO ALBANÉS Y PEÑA.

ANDRÉS ASENSIO Y CARRASCO.

NICOLÁS GONZÁLEZ DE MENDOZA Y DE LA TORRE.

ALFONSO HERNÁNDEZ CATÁ Y GALT.

*Chili:*

EMILIO EDWARDS BELLO.

*République Dominicaine:*

ROBERTO DESPRADEL.

MÁXIMO LOVATÓN P.

*États-Unis d'Amérique:*

T. A. M. CRAVON.

*Guatemala:*

ARTURO CÓBAR L.

*Haïti:*

JUSTIN BARAU.

*Mexique:*

IGNACIO GALINDO.

SALVADOR TAYABAS.

FERNÁNDO SÁNCHEZ AYALA.

RUBÉN FUENTES.